Peut renier ses freres et soeurs

Par mim62

Bonjour,
je viens de perdre ma petite soeur le 13 /09/2024 et mes autres frères et soeurs ne mon pas prévenus ..eux habitent dans le pas de calais et moi le rhône pour ma santé mais ils m'ont bien retrouver 15 jours après pour les papiers a signer .
Mon beau frère est mort il y a a peine 1 an je ne l'ai pas su non plus ..et ma grande soeur a un cancer du colon au moment du décès de maman et je ne l'apprends que cette année 7 ans après mais on me dit que c'est de ma faute car j'habite loin mais c'est pour ma santé ayant une polyarthrite rhumatoide
je ne supporte plus cette situation je ne veux plus rien avoir affaire avec eux
seul mes enfants compte maintenant
je voudrais savoir s'il excite un formulaire pour renier sa famille
merci de votre réponse
cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Toutes nos condoléances.

Juridiquement "renier sa famille" n'a aucun sens. Ce que vous pouvez faire est couper les ponts et ne plus avoir de contacts avec eux.